

**DOCUMENT RESUME**

**ED 102 833**

**FL 006 573**

**AUTECR** Paradis, Michel  
**TITLE** La place de la negation syntaxique en francais (The Place of Syntactic Negation in French). Montreal Working Papers in Linguistics, Vol. 2.  
**INSTITUTION** McGill Univ., Montreal (Quebec).; Montreal Univ. (Quebec).; Quebec Univ., Montreal.  
**PUB DATE** Sep 74  
**NOTE** 13p.; In French  
**EDRS PRICE** MF-\$0.76 HC-\$1.58 PLUS POSTAGE  
**DESCRIPTORS** Descriptive Linguistics; \*French; Grammar; \*Negative Forms (Language); Sentence Structure; \*Structural Analysis; Structural Linguistics; \*Syntax

**ABSTRACT**

This paper is a syntactic analysis of standard French negation. The following expressions are described in detail: (1) ne...pas (point), (2) nullement (aucunement), (3) plus, (4) jamais, (5) pas encore, (6) guere, (7) rien, (8) personne, (9) aucun(le), (10) nul(le), (11) ni...ni..., (12) nulle part, (13) que, (14) pas un(e), shared syntactic traits. (PHP)

LA PLACE DE LA NEGATION SYNTAXIQUE EN FRANCAIS

Michel Paradis

Université de Montréal

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH,  
EDUCATION & WELFARE  
NATIONAL INSTITUTE OF  
EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY.

La négation en français peut prendre des formes diverses. Du "non" anaphorique qui se suffit à lui-même et constitue à lui seul une proposition indépendante ou subordonnée<sup>2</sup>, au verbe à négation inhérente ou à trait sémantique négatif, en passant par les verbes inverses ou contraires et les préfixes négatifs, sans mentionner les énoncés négatifs sans marque morphosyntaxique ou lexicale négative tels que : "C'est malin ce que tu fais là"<sup>3</sup>

Nous nous bornerons à l'étude des marques de la négation syntaxique dont l'incidence porte soit sur un syntagme verbal soit sur une proposition entière, telles qu'elles fonctionnent en français standard.

Considérons l'inventaire suivant :

- (1) ne ... pas (point)
- (2) nullement (aucunement)
- (3) plus
- (4) jamais
- (5) pas encore
- (6) guère
- (7) rien
- (8) personne
- (9) aucun (e)
- (10) nul(le)
- (11) ni ... ni ...
- (12) nulle part
- (13) que
- (14) pas un(e)
- (15) nul

Les grammaires traditionnelles<sup>4</sup> donnent (1) à (6) et (13) comme des adverbes, (10) comme un adjectif, (7), (8) et (15) comme des pronoms, (9) et (14) comme adjectif ou pronom, selon qu'ils sont ou non suivis d'un syntagme nominal. Dans (12), "nulle" est adjectif et "part" un nom. (11) est une conjonction. Malgré ces "natures" fort différentes, ces diverses marques syntaxiques de la négation sont soumises à des contraintes remarquablement semblables, en fait suffisamment telles pour justifier de les rassembler ainsi en vue d'étudier leur comportement syntaxique. Nous avons groupé dans la mesure du possible celles qui partageaient le plus grand nombre de traits syntaxiques.

Ainsi de (1) à (15) "ne" se place toujours immédiatement devant le verbe aux temps simples ou devant l'auxiliaire aux temps composés et ne peut en être séparé que d'autant de places qu'il y a de pronoms personnels clitiques complément<sup>5</sup>.

Exemple : Philippe ne mangera pas  
Thérèse ne la voyait pas encore  
René ne les y voit plus  
Tu ne le lui diras jamais  
Il ne nous en a plus donné

(1) à (13) se placent après le verbe aux temps simples.

Exemples : Paul mange → Paul ne mange pas  
Anne mangeait déjà → Anne ne mangeait pas encore  
Marc mangera encore → Marc ne mangera plus  
S'il n'était pas malade, il mangerait beaucoup →  
S'il était malade, il ne mangerait guère  
Mange quelque chose ! → Ne mange rien !  
Je souhaite qu'il rencontre quelqu'un →  
Je souhaite qu'il ne rencontre personne

Nous avons donc (SN) + ne + verbe + (1)

·  
·  
·  
(15)

Les choses se compliquent un peu aux temps composés. "Ne" se place toujours devant l'auxiliaire, mais de (1) à (7) nous avons :

SN + ne + aux + (1) + PP

·  
·  
·  
(7)

Exemples : André n'est pas encore parti  
Solange n'avait jamais répondu  
Daniel n'aura rien mangé  
alors que \* André n'est parti pas encore  
\* Solange n'avait répondu jamais  
\* Daniel n'aura mangé rien  
sont agrammaticales.

Par contre, de (8) à (13) nous avons précisément :  
SN + ne + aux + PP + (8)

·  
·  
·  
(13)

Exemples : Charles n'est allé nulle part  
\* Charles n'est nulle part allé  
Simone n'a vu personne  
\* Simone n'a personne vu

La même règle s'applique à la forme passive : (1) à (7) se placent après l'auxiliaire être, donc avant le participe passé, (8) à (13) après le participe passé; aux temps composés, (1) à (7) se placent après l'auxiliaire du verbe être, (8) à (13) après le participe passé du verbe.

Exemple : L'herbe n'est jamais coupée  
 L'herbe n'est coupée nulle part  
 L'herbe n'a jamais été coupée  
 L'herbe n'a été coupée nulle part

La place des négations est la même par rapport à l'infinitif. En effet, quand la négation porte sur un infinitif, (1) à (7) se placent devant l'infinitif, alors que (8) à (13) se placent après.

Exemple : Nicole m'a demandé de ne pas regarder  
 \* Nicole m'a demandé de ne regarder pas  
 Denis m'a demandé de n'inviter personne  
 \* Denis m'a demandé de ne personne inviter

Cette règle s'applique également quand l'infinitif est en position du sujet.

Exemple : Ne rien manger fait maigrir  
 \* Ne manger rien fait maigrir  
 Ne voir personne conduit à la neurasthénie  
 \* Ne personne voir conduit à la neurasthénie

Lorsqu'il y a un infinitif passé, où nous avons à la fois un infinitif et un participe passé, (1) à (7) se placent indifféremment devant l'infinitif ou devant le participe passé, "ne" restant devant l'auxiliaire.

Exemple : Antoine a déclaré ne jamais avoir regardé  
 Antoine a déclaré n'avoir jamais regardé  
 \* Antoine a déclaré n'avoir regardé jamais

Par contre, de (8) à (13) l'ordre qui n'est pas acceptable de (1) à (7) est seul grammatical.

Exemple : \* Antoine a déclaré ne personne avoir regardé  
 \* Antoine a déclaré n'avoir personne regardé  
 Antoine a déclaré n'avoir regardé personne

D'autre part, (7) à (11) peuvent occuper la position du sujet et (14) et (15) ne peuvent occuper que cette position.

Exemple : Personne ne viendra  
 Rien n'est arrivé  
 Nul n'est venu  
 Aucun n'est parti  
 \* Emile n'a vu nul  
 \* Emile n'a nul vu  
 \* Emile ne voit pas un

Nous avons donc (7)  
 .  
 .  
 . + ne + v  
 (11) aux + PP  
 (14)  
 (15)

Dans le cas de (9) et (14) la négation peut être suivie d'un SN, se comportant alors comme un adjectif, ou être utilisée seule, et se comporter comme un pronom. (10) pouvant se placer avant ou après le verbe ne peut être qu'adjectif. Comme nous l'avons vu, (15) qui ne peut être suivi d'un SN ne peut occuper que la position du sujet. (10) et (15) ne doivent donc pas être confondues.

Exemple : Pas un (étudiant) n'est venu  
 Aucun (étudiant) n'est venu  
 Nulle (étudiante) n'est venue

"Pas un", en sa position de sujet, contrairement à (1) est compatible avec (3) à (12) dans une même proposition.

Exemple : Pas une (seule) trace ne reste nulle part  
 Alors que, après le verbe "pas ... un" se comporte comme (1) en ce qu'il devient incompatible avec (3) à (12).

Exemple : \* Claude n'en a pas trouvé un nulle part  
 \* Claude n'en a pas donné un à personne

"un" est alors détaché de "pas" pour se placer devant le terme auquel il se rapporte. Nous proposons d'analyser "un" non comme un article indéfini mais comme un adjectif numéral. En effet, la négation de "J'ai un livre" est "Je n'ai pas de livre", suivant la règle qui veut que l'article indéfini ou partitif déterminant un complément d'objet direct se change en "de" quand les négations (1) à (12), (14) et (15) portent sur le complément d'objet direct.

Dans "Roger n'a pas acheté un livre" (avec accent d'insistance sur un) ou dans "Roger n'a pas acheté un seul livre", "un" est clairement perçu comme un adjectif numéral.

De plus, un dans "pas ... un" ne subit pas l'effacement comme l'article partitif ou indéfini dans les cas de pronominalisation du complément d'objet direct, mais se conduit bien comme un adjectif numéral.

|           |                                    |                           |
|-----------|------------------------------------|---------------------------|
| exemple : | Bernard a acheté des livres        | Bernard en a acheté       |
|           | Bernard n'en a pas acheté          |                           |
|           | * Bernard n'en a pas acheté des    |                           |
|           | * Bernard n'en a pas acheté de     |                           |
|           | Bernard a acheté deux livres       | Bernard en a acheté deux  |
|           | Bernard n'en a pas acheté deux     |                           |
|           | Bernard a acheté un livre          | Bernard en a acheté un    |
|           | Bernard n'en a pas acheté un       |                           |
|           | Martine a acheté un livre          |                           |
|           | a) Martine n'a pas acheté de livre | Elle n'en a pas acheté    |
|           | b) Martine n'a pas acheté un livre | Elle n'en a pas acheté un |

En a) "un" est traité comme un article indéfini et est donc remplacé par "de", qui tombe dans la forme pronominalisée. En b) "un" est traité comme un adjectif numéral et demeure. "Pas ... un" n'est donc autre que (1) utilisée avec un adjectif numéral alors que (14) forme une unité indivisible qui se comporte syntaxiquement différemment de (1), ce qui justifie son insertion dans la liste comme entité séparée de (1).

Par ailleurs, (4) ou la combinaison (3-4) ou (4-3) ainsi que (12) peuvent être antéposées.

Exemple : Jamais Madeleine ne partira  
 Jamais plus Madeleine ne partira  
 Plus jamais Madeleine ne partira  
 Nulle part Gaston n'a réussi

(12) peut d'ailleurs se placer non seulement, comme nous venons de le voir, en tête de phrase, mais également en fin de phrase.

Exemple : Nulle part Serge n'a trouvé de dictionnaire  
 Serge n'a trouvé nulle part de dictionnaire  
 Serge n'a trouvé de dictionnaire nulle part

Seule (13) peut se rencontrer dans une proposition où apparaissent (1) ou (2).

Exemple : \* Etienne n'a pas rien vu  
 \* Personne n'a pas mangé  
 \* Françoise n'a nullement vu personne  
 \* Ils ne sont pas allés nulle part

Par contre (3) à (13) peuvent se combiner sans restrictions syntaxiques sur le nombre de négations possibles, à condition de respecter l'ordre du tableau ci-dessous :

| 1      | 2    | 3        | 4          | 5             | 6   |
|--------|------|----------|------------|---------------|-----|
| plus   | rien | personne | nulle part | ni ... ni ... | que |
| jamais | Ø    | nul(le)  | Ø          | Ø             | Ø   |
| encore |      | aucun(e) |            |               |     |
| guère  |      | Ø        |            |               |     |
| Ø      |      |          |            |               |     |

L'ordre est facultatif à l'intérieur de chaque colonne, mais doit être respecté de gauche à droite. En combinaison avec d'autres négations, (5) perd son composant "pas" et se réduit en "encore". Dans la première colonne, la combinaison de (3) et (5) est sémantiquement impossible. Dans la troisième colonne, (8) à (10) s'excluent d'une même proposition par synonymie. Quel que soit le nombre de négations après le verbe ou l'auxiliaire (ou devant l'infinitif), "ne" n'apparaît qu'une seule fois devant le verbe ou l'auxiliaire (ou en tête de la série devant l'infinitif).

Exemples : Anne n'est plus jamais revenue  
 Anne n'est jamais plus revenue  
 Alain n'est encore jamais venu  
 Alain n'est jamais encore venu  
 La victime ne respire guère plus  
 La victime ne respire plus guère  
 Odette n'a encore rien acheté  
 Marie n'a plus jamais rien dit à personne nulle part

Si une négation occupe la place du sujet, l'ordre reste le même après le verbe.

Exemple : Personne n'a plus jamais rien dit nulle part  
 Personne n'a jamais plus rien dit que des bêtises  
 Rien ne s'est passé nulle part

Pour utiliser l'expression de Tesnière<sup>7</sup>, (1) et (2) sont des négations imperméables, c'est-à-dire qui ne peuvent être accompagnées d'autres négations dans une même proposition. Lorsque (1) ou (2) apparaissent dans une proposition, les autres négations se changent en termes non-imperméables :

Personne → qui que ce soit  
 Rien → quoi que ce soit  
 Nulle part → où que ce soit

Ni ... ni ... → ... ni ...

Guère → souvent, beaucoup (selon le sens)

Nul(le), aucun (e), pas un(e) → un(e) seule(e)

"Plus" est totalement incompatible.

Exemple : \* Claude n'a pas rencontré personne  
 Claude n'a pas rencontré qui que ce soit  
 \* Angèle n'a pas rien fait  
 Angèle n'a pas fait quoi que ce soit  
 \* René n'est nullement allé nulle part  
 René n'est nullement allé où que ce soit  
 \* Gustave ne comprend pas ni l'algèbre ni la géométrie  
 Gustave ne comprend pas l'algèbre ni la géométrie  
 \* Léopold ne mange pas guère  
 Léopold ne mange pas beaucoup  
 \* Natalie ne vient pas guère  
 Natalie ne vient pas souvent

De même, si l'ordre du tableau n'est pas respecté, la négation déplacée vers la gauche devient imperméable vis à vis de celles qui sont désormais à sa droite. Il faudra donc utiliser des négations non-imperméables à sa droite.

Exemple : Henri n'a parlé de rien à personne  
 \* Henri n'a parlé à personne de rien  
 Henri n'a parlé à personne de quoi que ce soit

Monique n'a vu aucun étudiant nulle part  
 \* Monique n'a vu nulle part aucun étudiant  
 Monique n'a vu nulle part un seul étudiant

Maurice n'a vu personne nulle part  
 \* Maurice n'a vu nulle part personne  
 Maurice n'a vu nulle part qui que ce soit

Comme nous avons vu, contrairement à toutes les autres négations, (13) peut se rencontrer dans une proposition où apparaissent (1) ou (2). D'autre part, quand la négation porte sur le complément d'objet direct, il n'y a pas substitution de "de" à l'article défini ou partitif introduisant le complément d'objet direct comme après toutes les autres négations, y compris (16) dont nous parlerons plus loin.

Exemple : Clément ne mange pas de légumes  
 \* Clément ne mange pas des légumes  
 Clément ne mange jamais de légumes  
 \* Clément ne mange jamais des légumes  
 mais Clément ne mange que des légumes  
 \* Clément ne mange jamais que de légumes

(13) n'accepte pas davantage les expressions à polarité négative. En effet, toutes les négations sauf (13) acceptent, par exemple, + non plus.

Exemple : Isabelle ne mange plus de légumes non plus  
 Isabelle ne mange ni viande ni légumes non plus  
 \* Isabelle ne mange que des légumes non plus

Sémantiquement, (13) reste malgré tout une négation puisque, bien qu'elle ne nie pas ce qui suit, elle nie néanmoins tout le reste. "Anatole ne boit que du lait" nie qu'Anatole boive quoi que ce soit d'autre. Et, ce qui est plus important ici, syntaxiquement (13) se comporte comme une négation en ce qui concerne sa place et son accompagnement obligatoire de "ne" (lequel peut, bien entendu, comme avec toutes les autres négations, tomber dans la langue parlée familière). Il nous a donc servi utile de l'inclure dans notre tableau.

Il reste une négation dont nous n'avons pas encore parlé : (16) sans. Bien que (16) diffère des autres négations sous bien des rapports, ce n'en est pas moins un opérateur de négation. On peut invoquer des arguments à la fois sémantiques et syntaxiques. Comme justification sémantique qu'il suffise de remarquer que (16) peut être substitué à "et ... ne pas" ou à "en ... ne pas". Exemple : Eric a écouté sans s'endormir = Il a écouté et ne s'est pas endormi  
Rogar a accepté sans se plaindre = Il a accepté en ne se plaignant pas

Il y a deux justifications syntaxiques majeures :

a) comme après (1) à (12), (14) et (15), l'article partitif ou indéfini déterminant le syntagme nominal complément d'objet direct se transforme en "de"

Exemple : Eugène est entré et il a fait du bruit  
Eugène est entré sans faire de bruit

b) Comme les négations (1) à (12), (14) et (15), (16) ne peut apparaître dans une proposition où il y a (1).

Exemple : \* Elisabeth est entrée sans que je ne l'entende pas

(16) diffère cependant des autres négations en ce qu'elle ne peut opérer que sur une proposition subordonnée soit infinitive, soit au subjonctif. De plus, (16), contrairement aux négations (1) à (15) est utilisée sans "ne". En fait, (16) cause l'omission de "ne" quand elle est utilisée avec d'autres négations. Dans ce cas l'ordre du tableau de la page 8 reste le même, sauf que (16) vient se placer en tête.

Exemple : Jacques est parti sans plus jamais rien dire à personne nulle part, ni à ses étudiants ni à ses collègues, que bonjour et au revoir.

Comme les négations de (1) à (12), (14) et (15), (16) tolère dans un contexte de négations multiples l'utilisation des négations non-imperméables comme variante stylistique pour fins de mise en relief.

Exemple : Gustave est entré sans réveiller personne  
Gustave est entré sans réveiller qui que ce soit  
comme on trouve : Jeanne n'a rien dit à personne  
Jeanne n'a rien dit à qui que ce soit

Les négations (1) à (15) peuvent porter sur la proposition principale ou sur la subordonnée.

Exemple : Pierre m'a demandé de ne pas éteindre  
Pierre ne m'a pas demandé d'éteindre

Ces deux phrases ont un sens clairement différent, Dans la première, Georges a dit quelque chose, dans la seconde, il n'a rien demandé. Toutefois, avec certains verbes non factifs d'états mentaux et quelques intransitifs, la négation qui logiquement porte sur la subordonnée se place de part et d'autre du verbe de la principale.

**Exemple : Alice ne pense pas partir = Alice pense ne pas partir**

En effet dans l'exemple ci-dessus ce n'est pas le fait de penser qui soit nié, mais celui de partir. Il semble donc que la négation ait été déplacée.

Lorsqu'il y a déplacement de la négation, "ne" se place devant et (1) à (7) après le verbe de la principale (ou son auxiliaire), alors que (8) à (13) se placent après le verbe de la subordonnée.

**Exemple : Sylvie ne pense rencontrer personne à la bibliothèque**  
 \* Sylvie ne pense personne rencontrer à la bibliothèque  
**André ne veut jamais partir**  
**Alexandre ne veut plus la revoir**  
**Louise ne pense plus le revoir nulle part**  
 \* Louise ne pense plus nulle part le revoir

Bien que ce soit dans la principale que (1) ou (2) apparaissent, ce sont des négations non-imperméables qui accompagnent nécessairement le verbe de la subordonnée quand il y a déplacement.

**Exemple : Je ne crois pas que Marcel ait compris quoi que ce soit**  
 \* Je ne crois pas que Marcel ait rien compris

Autrement dit, les négations se comportent avec les verbes qui acceptent le déplacement comme avec les auxiliaires. En effet (1) à (7) se placent après le premier verbe (ou l'auxiliaire) et (8) à (13) se placent après le deuxième verbe (ou le participe passé, ou l'infinitif dans le cas du futur proche).

**Exemple : Albert ne pense pas rencontrer Danielle } déplacement**  
 Albert ne pense rencontrer personne }

Louis ne va rencontrer personne }  
 Louis ne va jamais rencontrer Eve } auxiliaire du futur proche.

Henriette n'a pas aimé le film }  
 Henriette n'a aimé personne } auxiliaire des temps composés

La même règle s'applique aux verbes "laisser" et "faire" suivis d'un infinitif.

**Exemple : Berthe ne laisse pas entrer le chat**  
**Berthe ne laisse entrer personne**  
 \* Berthe ne laisse personne entrer

**Richard ne fait pas réparer sa bicyclette**  
**Richard ne fait rien réparer**  
 \* Richard fait ne rien réparer

**Armand ne fait rire personne**  
 \* Armand fait ne rire personne

Il nous est donc possible de décrire la place des seize négations syntaxiques du français contemporain en un petit nombre de règles qui s'appliquent principalement à deux classes de négations : (1) à (7) d'une part et (8) à (13) de l'autre.



## NOTES

\* Cette recherche a été subventionnée en partie par le Gouvernement du Québec au titre de la F.C.A.C.

1. Pour fins de commodité, nous appellerons désormais tout morphème négatif (ou suite de morphèmes) de l'inventaire qui suit (p.2) une "régation".
2. - Tu viens?  
 - Non. (proposition indépendante)  
 - Je crois que non; je crains que non. (propositions subordonnées)  
 - Viens, sinon tu seras en retard.
3. Cf. Bénédicte de Boysson-Bardies, Contributions à l'étude de la négation: Aspects syntaxiques et lexicaux (Travaux du Centre d'Etude des Processus Cognitifs et du Langage, N° 4), Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris 1972, pages 1-47.  
 Pour les préfixes négatifs, voir aussi Jacqueline Pinchon, "Les préfixes négatifs," Le Français dans le Monde, 80 (1971), 44-45; 82: 45-46; 83: 46-47; 84: 47-48; 86 (1972), 45-46.
4. Ceci dit sans aucune nuance péjorative, car, comme le souligne Gilles Fauconnier, "les concepts et les résultats extrêmement féconds et souvent fondamentalement corrects de la grammaire traditionnelle ne doivent pas être perdus ou négligés sous prétexte de formalisation; tout au contraire, un formalisme ne sera adéquat que s'il incorpore ces résultats essentiels pour, au besoin, les étendre, les approfondir et leur donner toute leur rigueur." ("La grammaire générative" dans Bernard Pottier, Le langage, Denoël, Paris 1973, p. 141.
5. Ce "ne" a tendance à disparaître dans la langue parlée familière.
6. Cf. David Gaatone, "Articles et négation", "Revue Romane, 6 (1971), 1-16, et Maurice Gross, "Sur une règle de cacophonie", Langages, 7 (1967) 105-118.
7. Lucien Tesnière, Eléments de syntaxe structurale, Klincksieck, Paris 1959, p. 235.
8. Notre propos n'est pas d'examiner la validité de la théorie du déplacement de la négation, mais seulement de décrire la place qu'occupent les négations dans les cas dits de déplacement. Pour une discussion de la théorie, se référer à B. de Cornulier, "Sur une règle de déplacement de négation," Le Français Moderne, 41 (1973), 43-57.  
 On peut évidemment trouver aussi :  
 Albert pense ne pas rencontrer David  
 Albert pense ne rencontrer personne  
 la négation se plaçant dans ce cas suivant la règle habituelle.  
 Les verbes qui admettent le plus souvent le déplacement de la négation sont: vouloir, penser, croire, souhaiter, supposer, prétendre, falloir, être nécessaire, sembler, paraître et avoir l'air.

REFERENCES

- Barnicaud, G., M.-A. Compare, O. Ducrot et A. Vidal, "Le problème de la négation dans diverses grammaires françaises," Linguages, 7 (1967), 58-73.
- Boysson-Bardies, Bénédicte de, Contribution à l'étude de la négation: Aspects syntaxiques et lexicaux (Travaux du Centre d'Etude des Processus cognitifs et du langage, N° 4), Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, 1972.
- Brunot, Ferdinand, La Pensée et la langue, méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français, Masson, Paris, 1927, pp. 494-498 et passim.
- Chigarevskaia, N., "Aspects de la négation en français contemporain," Le Français Moderne, 35 (1967), 286-297.
- Cornulier, B. de, "Sur une règle de déplacement de négation," Le Français Moderne, 41 (1973), 43-57.
- Damourette, Jacques et Adcuard Pichon, Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française, d'artey, Paris, 1927
- Dauzat, Albert, Grammaire raisonnée de la langue française, Lagrange, Lyon, 1947, pp. 327-333.
- Dubois, J., Irigary, L., Marcie, P., "Transformation négative et organisation des classes lexicales," Cahiers de Lexicologie, 7 (1965), 3-32
- Fontaine, J., "Négation linguistique et négation logique", Journal de Psychologie Normale et Pathologique, 70 (1973), 57-78.
- François, F., "Du sens des énoncés contradictoires," La Linguistique, 7 (1971) 21-33.
- François, F., "Coordination, négation et types d'oppositions," Journal de Psychologie Normal et Pathologique, 70 (1973), 31-55.
- Gaatone, David, "Articles et négation," Revue Romane, 6 (1971), 1-16.
- Gaatone, David, Etude descriptive du système de la négation en français contemporain, Droz, Genève, 1971.
- Gougenheim, Georges, Système grammatical de la langue français, d'Artey, Paris, 1938, pp. 259-271.
- Gross, Maurice, "Sur une règle de 'cacophonie'" Langages, 7 (1967), 105-118

- Le Bidois, G et R, Syntaxe du français moderne, ses fondements historiques et psychologiques, Picard, Paris 1967. Vol 1, pp. 89-91, 329-331; vol 2, pp. 110-115.
- Pinchon, Jacqueline, "Les préfixes négatifs," Le Français dans le Monde, 80 (1971), 44-45; 82: 45-46; 83: 46-47; '84: 47-48; 86 (1972), 45-46.
- Pohl, J., "Compte rendu de David Gaatone, Etude descriptive du système de la négation," Le Français Moderne, 41 (1973), 186-193.
- Ruwet, Nicolas, Introduction à la grammaire générative, Plon, Paris 1967, pp. 338-344, 396.
- Tesnière, Lucien, Eléments de syntaxe structurale, Klincksieck, Paris, 1959, pp. 217-237.
- Wilmet, Marc, "Le NE dit explétif: essai de définition," (Congrès de linguistique romane, août-septembre 1971) sous presse.